



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 018-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.43

Déposée le : 08.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Walpoth (Bern, PS) (porte-parole)
Riesen (La Neuveville, PSA)
Gasser (Bévilard, PSA)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 11.03.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -

Femmes agressées sexuellement dans les centres d'hébergement pour requérants et requérantes d'asile du canton

Deux tiers des personnes requérantes d'asile en Suisse sont des hommes et bien souvent les femmes passent à la trappe. Quasiment invisibles et livrées à un système d'asile n'a pas été taillé pour elles et elles reçoivent beaucoup moins d'aide que leurs homologues masculins.

Le 16 octobre 2019, le Conseil fédéral a adopté un rapport présentant les améliorations qui pourraient être apportées à l'accueil des filles et des femmes réfugiées, hébergées dans les lieux d'hébergement collectifs. Ce rapport faisait suite à un postulat déposé en 2016 par la conseillère nationale Yvonne Feri.

Même si débats se cristallisent davantage sur les centres fédéraux pour requérants et requérantes d'asile depuis la révision de la loi sur l'asile, les structures cantonales demeurent le pilier central du système d'asile en Suisse. Les cantons jouent aussi un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul ratifiée par la Suisse, qui s'engage ainsi à protéger les requérantes d'asile de toute forme de violence et d'agression sexuelle dans les centres d'hébergement.

Le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) a été mandaté pour analyser la situation dans les lieux d'hébergement collectifs. Le CSDH fait état dans son rapport de sérieuses lacunes dans les structures cantonales, mentionnant entre autres un besoin important de sensibilisation et de formation du personnel de santé et d'encadrement. Les ressources humaines, les infrastructures et les moyens financiers sont également considérés comme insuffisants pour assurer la protection des femmes contre les agressions.

Enfin, il manque des chiffres fiables permettant d'établir une vue d'ensemble.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Existe-t-il une analyse statistique des agressions sexuelles de 2010 à 2020 dans les centres pour requérants et requérantes d'asile du canton de Berne ?
2. Comment les femmes victimes d'agressions sexuelles sont-elles prises en charge ? Quelles sont les mesures prises ?

Motivation de l'urgence : sujet particulièrement d'actualité.

Destinataires

- Grand Conseil